

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Pouvoirs locaux, concernant
Le blocage politique au sein de l'IDEN

L'IDEN, l'intercommunale des eaux de Nandrin, Tinlot et Modave, fait l'objet d'un véritable blocage politique depuis juin 2025.

Le dernier épisode en date concerne l'annulation, par arrêté ministériel, de la décision prise au Conseil d'Administration de l'IDEN, à savoir la convocation d'une Assemblée générale le 28 avril dernier.

Votre décision, Monsieur le Ministre, découle d'une situation ne respectant pas la loi. En effet, le conseil d'administration actuel est illégal étant donné qu'il ne respecte pas la clé d'Hondt. Il faut désormais attendre que le commissaire spécial, mandaté par vous-même, établisse un nouveau Conseil d'administration.

Monsieur le Ministre, votre souhait est de siffler la fin d'une récréation qui a trop longtemps duré et je ne peux que vous rejoindre. Pouvez-vous faire le point sur la situation au sein de l'IDEN? Quelles sont les prochaines étapes pour avoir enfin un CA respectant les résultats des élections? L'intervention du commissaire spécial aura-t-elle lieu avant l'été?

**N°50 - Réponse de M. DESQUESNES à la question orale de
Mme CASSART-MAILLEUX intitulée « le blocage politique
au sein de l'Intercommunale de distribution d'eau de
Nandrin (IDEN) »**

Madame la Députée,

La DPR indique clairement que « Le Gouvernement s'engage à instaurer une gouvernance exemplaire, fondée sur la transparence, l'efficacité et la responsabilité. Pour renforcer la confiance des citoyens, il est crucial d'incarner les principes d'intégrité et d'efficience. »

Ainsi, la situation que connaît aujourd'hui l'intercommunale de distribution d'eau de Nandrin ne peut plus durer. Depuis de nombreux mois, cette intercommunale est bloquée par des désaccords qui empêchent son fonctionnement normal et ne respectent ni l'intérêt général ni les équilibres démocratiques issus des élections.

Face à cette situation, j'ai convoqué le 11 mars dernier les représentants de l'intercommunale à mon cabinet, conformément à l'article L3116-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, avant toute désignation d'un commissaire spécial. Lors de cette réunion, il m'a été confirmé que les injonctions adressées ne seraient pas suivies.

J'ai dès lors pris un arrêté désignant un commissaire spécial au sein de l'intercommunale. Sa mission est claire : préparer et convoquer une assemblée générale afin de renouveler le conseil d'administration dans le respect de la clef d'Hondt communiquée aux administrateurs sortants le 14 octobre 2025. Cette assemblée générale se tiendra le 3 juin prochain.

Par ailleurs, comme vous l'avez rappelé, j'ai annulé le 28 avril dernier la convocation d'une précédente assemblée générale de l'IDEN, dès lors qu'elle proposait à nouveau une clef d'Hondt erronée.

Madame la Députée, je suis profondément attaché au respect de notre démocratie locale. À Nandrin comme ailleurs, j'entends faire respecter les règles et garantir le bon fonctionnement des institutions locales.